

Image not found or type unknown



Recuperer la nationalite francaise

Par **apache100**, le **27/09/2013 à 21:42**

bonjour

mon pere a servi dans l'armée française d'abord en tant qu'appelé (service national) puis en tant qu'engagé de 1942 à 1948, deux de ses enfants nés en algérie avant 1962 cherchent à récupérer la nationalité française.

est ce qu' ils ouvrent droit et quelle est la procedure à suivre.merci de me répondre

Par **youris**, le **27/09/2013 à 21:55**

Bsr

ce qui compte c'est la nationalité des parents.

si vos parents ont pris la nationalité algérienne en 1962 les enfants sont algériens.

cdt